

Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal

Questions écrites de la commission à la Ville (4 février 2013)

1. La commission peut-elle avoir connaissance des projets et des programmes convenus entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications en vertu de la nouvelle *Entente sur le développement culturel de Montréal*, qui aurait été conclue récemment?
2. Quelles sont les dispositions du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie en matière d'usage autorisé sur le territoire du Vieux-Montréal? Plus précisément, y a-t-il des secteurs où le règlement interdit, soit la fonction résidentielle, soit la fonction commerciale?
3. Le Plan propose de favoriser une meilleure diversité commerciale dans le Vieux-Montréal (section 1.1.2). Il propose de le faire en examinant les modifications possibles à la réglementation de zonage. Quelles modifications à la réglementation seraient envisageables pour favoriser le développement de certains types de commerces jugés souhaitables? À l'inverse, comment la réglementation pourrait-elle contribuer à prévenir la prolifération de certains commerces susceptibles de créer des nuisances?
4. On propose dans le Plan de mettre sur pied une « stratégie incitative » visant à accélérer le développement des terrains vacants.
 - A-t-on évalué la possibilité d'utiliser également d'autres outils, de nature fiscale ou réglementaire, dans le but d'atteindre cet objectif?
 - D'ici là, ces terrains vacants privés sont pour la plupart utilisés comme stationnements, et leur aménagement peut laisser à désirer. Quelles sont les dispositions réglementaires qui s'appliquent dans ce domaine?
5. La protection des vues à partir du Vieux-Montréal, ou en direction de celui-ci, constitue un élément majeur dans le Plan. L'une de ces vues remarquables est celle du centre-ville à partir de la place Vauquelin. Comment prévoit-on réconcilier l'objectif de protéger cette vue avec les hauteurs permises selon les dispositions du Plan d'urbanisme? Rappelons que, par suite du *Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville*, les hauteurs permises dans l'axe de l'autoroute Ville-Marie, à l'ouest du Champ-de-Mars, seront de 65 mètres.

6. Le *Plan sectoriel de déplacement du Vieux-Montréal* date de mars 2009. Quelles mesures ont été appliquées jusqu'à maintenant, quels en ont été les résultats, et quelles sont les étapes à venir?
7. Un tableau à la page 20 du Plan présente certaines statistiques de fréquentation du Vieux-Montréal et du Vieux-Port. Malheureusement, ces statistiques ne permettent pas d'établir une distinction entre le nombre de visiteurs en provenance de Montréal et de sa région, et celui des touristes en provenance du Québec et de l'extérieur. Elles ne présentent pas non plus un tableau consolidé de la fréquentation du Vieux-Montréal pris comme un tout. De telles données plus précises existent-elles? Si oui, la commission peut-elle y avoir accès?
8. Par delà les trois priorités d'intervention identifiées par le Plan, et qui pourraient être réalisées d'ici 2017, la Ville envisage-t-elle d'autres projets majeurs, dans le Vieux-Montréal, susceptibles de marquer le 375^e anniversaire de Montréal?
9. Comment entend-on déployer le projet « Montréal en histoire », quel en est son échéancier de réalisation, et son financement est-il complété?
10. Quelles interventions ont été ou sont effectuées dans le Vieux-Montréal, dans le cadre du *Plan d'action ciblé en itinérance* datant de 2010, quels en ont été les résultats jusqu'à maintenant, et quelles sont les étapes à venir?

Question d'un citoyen

Au cours de la soirée d'information du 29 janvier 2013, un citoyen, M. Camille Gaston Breton, a demandé comment s'est appliquée, concrètement et par projet, la politique d'inclusion de logements sociaux et abordables sur le territoire du Vieux-Montréal, particulièrement dans le faubourg Québec.